Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE19CM111225-DE



Affaire n°19 à l'ordre du jour Année 2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,**

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

**Membres en exercice** : 35

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

**ETAIENT EXCUSES** : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

**VOTANTS :** 33

**SECRETAIRE** : Maxime SACHET

* *

**ATTRACTIVITE – Convention-cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) – Avenant n°2 à la convention - Signature**

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le 28 juin 2022, les représentants des neuf communes membres de l'« Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) ont signé la convention-cadre « Petites Villes de Demain » (PVD). La convention détaille les enjeux, orientations stratégiques et plans d'actions des opérations à mettre en œuvre pendant toute la durée du programme, par commune et à l'échelle de l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE19CM111225-DE

Ainsi 5 axes stratégiques communs ont été identifiés :

- renforcer la dynamique commerciale en centre-ville ;
- développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat ;
- s'inscrire dans une trajectoire de mobilité active et décarbonée ;
- valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- offrir un niveau de services attractif.

Le programme est évolutif. La convention et ses annexes peuvent être modifiées par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme.

**Durée de la convention :**
La durée initiale de la convention est liée à la durée du programme « Petites Villes de Demain » et devait fin le 31 mars 2026.

**Collectivités partenaires :**
L'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation précise que tout avenant à la convention d'ORT doit être approuvé et signé par les collectivités signataires de la convention (Broons, Caulnes, Dinan, Lanvallay, Matignon, Plancoët, Quévert, Taden et Trélivan), l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

**Périmètre d'application :**
Le périmètre stratégique de la convention est celui de Dinan Agglomération.
Les périmètres de secteurs d'interventions opérationnels sont, quant à eux, ceux du centre-ville de chacune des communes signataires et d'éventuels secteurs de projets.

**1er avenant à la convention :**
Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'un premier avenant à la convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT), le 30 mai 2024. Il avait pour objet d'intégrer un périmètre de projets supplémentaire ainsi que 8 nouvelles actions identifiées depuis la signature de l'ORT. Cet avenant a ensuite été approuvé par délibération n° CA-2024-096 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 septembre 2024.

**2ème avenant à la convention :**
L'objet de cet avenant est de la prolonger La convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à la durée révisée du programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

**Gouvernance :**
Un Comité de Pilotage, présidé par Madame la Sous-Préfète de Dinan et Madame Laurence Le Dû-Blayo, Conseillère déléguée à la Revitalisation des Centralités de Dinan Agglomération, se tient annuellement au 1er trimestre.

**Suivi des projets :**
Le déploiement, le pilotage et le suivi du dispositif sont conduits par un chef de projets pour la commune « Petite Ville de Demain », pôle de centralité principal de Dinan et le pilotage de l'ORT à l'échelle de l'EPCI.
Un second poste de chef de projets assure le suivi pour les communes « Petites Villes de Demain », centralités secondaires de Broons, Caulnes, Matignon et Plancoët.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE19CM111225-DE

**Calendrier :**

| | |
|---|---|
| Passage en Conseil municipal dans chacune des 9 communes pour approbation de l'avenant n° 2, de la poursuite des financements des postes de Chefs de projets et la signature du Maire ou de son représentant | Avant fin d'année 2025 |
| 8ème Comité de pilotage de l'Opération de Revitalisation de Territoire | Janvier 2026 |
| Approbation de l'avenant n°2 en Conseil Communautaire | Février 2026 |

Une version provisoire de l'avenant est annexée à la présente délibération pour présentation en Conseil municipal, validation et autorisation de signature du Maire ou de son représentant. L'avenant définitif sera approuvé lors du Conseil communautaire de Dinan Agglomération de février 2026.

*
* *

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la signature d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » des communes de Broons, Caulnes, Dinan, Matignon et Plancoët le 21 avril 2021 ;

Vu la délibération n°CA-2022-060 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération adoptant la Convention cadre PVD/ORT en date du 27 juin 2022 ;

Vu la délibération n°CA-2024-096 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la Convention cadre PVD/ORT ;

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et Aménagements du 12 novembre 2025 ;

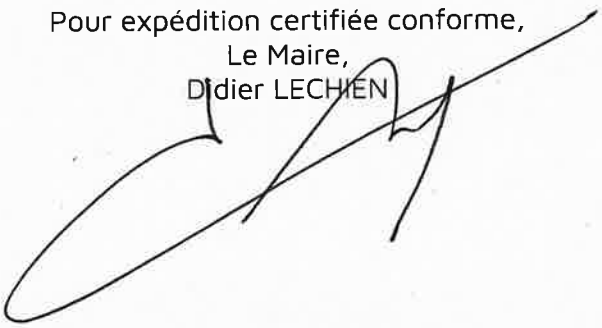
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la Convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD) valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) ;

2. **DE VALIDER** une poursuite des financements des postes de chefs de projets « Petites Villes de Demain » (PVD) et « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) jusqu'au 31 décembre 2026 ;

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention-cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE19CM111225-DE